

## A V I S P U B L I C

Conformément à l'Article 12 de la Loi sur l'éthique et déontologie en matière municipale ,AVIS PUBLIC est par les présentes donné que, lors de la séance ordinaire du 12 septembre 2011, un projet de règlement a été présenté et qu'avis de motion a été donné par le conseiller Émilio Dumais pour l'adoption du règlement 183-2011 prévue à la séance ordinaire du **3 octobre 2011, à 20:00 heures, à la salle du conseil, 155, rue Principale**. Le règlement a pour objet l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

**DONNÉ A SAINT-EUGENE-DE-LADRIERE, CE QUINZIÈME JOUR DE SEPTEMBRE DE L'AN DEUX MILLE ONZE**

Christiane Berger  
Secrétaire-trésorière

Je soussignée, Christiane Berger, directrice générale/secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière, certifie par les présentes sous mon serment d'office avoir publié le présent avis en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil entre 18:00 et 21:00 heures de l'après-midi le 15<sup>e</sup> jour de septembre 2011.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce 15<sup>e</sup> jour de septembre de l'an deux mille onze.

Christiane Berger  
Secrétaire-trésorière